Concours B/L 2023

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Nina Guyon et Mathilde Viennot

Sujet:

L'eau est-elle encore un bien commun?

Dossier documentaire

Document 1 : Extrait d'un ouvrage de l'Académie des Sciences, p.2

Document 2 : Extrait d'un rapport de l'Université des Nations Unies, p.3

Document 3 : Données issues de l'Académie des Sciences, p.5

Document 4 : Carte issue du Ministère de la Transition Ecologique, p.6

Document 5 : Cartes du Ministère de la Transition Ecologique, p.7

Document 6 : Article publié dans Le Progrès en 2020, p.8

Document 1 – L'accès à l'eau potable dans le monde

G. de Marsily (2013), « Les problèmes de l'eau en 26 questions », Académie des Sciences

En 2000, environ 1,1 milliards d'êtres humains n'avaient pas accès à un point d'eau potable proche de chez eux, 3 milliards pas de robinet d'eau chez eux, et 2,6 milliards ne disposaient pas de l'assainissement. Le problème n'est pas technique, mais financier. Les Nations unies estiment que, chaque année, environ 1,7 million d'individus meurent de diarrhée (dont 45 % en Afrique sub-saharienne, 40 % en Asie du Sud-est et 15 % dans le reste du monde). La plupart de ces diarrhées sont dues à l'insalubrité de l'eau (pollution bactérienne). Les enfants sont les plus touchés. La diarrhée est la deuxième cause de mortalité, après les infections aiguës des voies respiratoires (2 millions de morts), et avant la malaria (0,9 million), la rougeole (0,4 million) et le sida (0,35 million).

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés en septembre 2000 à New York lors du Sommet du Millénaire des Nations unies. Parmi ces objectifs, au nombre de huit, l'accès à l'eau potable n'apparait que discrètement parmi ceux du chapitre consacré à l'environnement. [...] Au sens des OMD, l'objectif vise modestement l'accès à « un point d'eau amélioré à proximité » du domicile. Ce n'est donc ni l'ambition d'une eau réellement potable, ni l'objectif d'un accès aisé pour tous. De même, l'objectif d'un assainissement « amélioré » n'est pas le raccordement à un réseau d'égout ; il se limite à l'existence de latrines. [...]

Pourquoi le progrès est-il si lent, malgré les priorités affichées par toutes les parties prenantes (Institutions du développement, OMS, ONG...) ? Les raisons sont multiples : pauvreté des populations et manque de financements, non-acceptabilité culturelle ou sociale du paiement d'un service que beaucoup considèrent comme devant être gratuit, faiblesse et manque de stabilité des institutions publiques, rareté des ressources humaines d'encadrement, corruption, insuffisance des infrastructures de base (énergie, transport, communications), etc. Tous ces facteurs sont réellement en jeu, mais ils n'expliquent pas tout. Les services de téléphonie mobile, eux, se répandent aujourd'hui presque partout, même dans les quartiers les plus pauvres... On notera surtout que certains pays, qui ne sont pas mieux dotés, progressent remarquablement en matière d'accès à l'eau (c'est le cas, par exemple, de la Colombie, du Burkina Faso, de l'Ouganda, du Sénégal ou encore du Maroc...). De même, certains opérateurs publics (comme la Phnom Penh Water Authority, au Cambodge) ou privés (tels que Suez Environnement à Alger) parviennent à des résultats exemplaires dans certaines villes, tandis que d'autres villes du même pays ne progressent pas.

Le premier frein apparent au progrès de ces services est l'absence de demande effective de la part des citoyens concernés. L'inadéquation entre l'offre de services et les attentes des populations est la première explication, mais elle s'accompagne surtout de l'absence d'espoir qu'une amélioration soit possible. L'absence de demande traduit donc une résignation, sans doute en raison d'un manque de références à d'autres réalités, mais aussi en raison d'un manque de confiance dans les acteurs concernés (les opérateurs et les pouvoirs publics).

Document 2 – Le marché de l'eau en bouteille

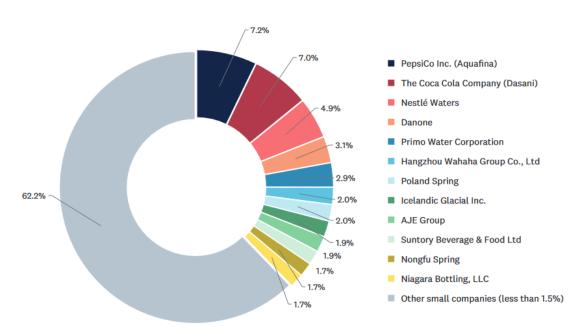
United Nations University (2023), Global Bottled Water Industry: A Review of Impacts and Trends.

Le marché mondial de l'eau en bouteille est estimé à près de 270 milliards de dollars US pour 350 milliards de litres vendus en 2021. Le marché a augmenté de 73 % au cours de la dernière décennie, ce qui en fait l'un des marchés à la croissance la plus rapide au monde.

Les ventes totales actuelles d'eau en bouteille varient considérablement entre les principales régions géographiques. La région Asie-Pacifique représente le plus grand marché régional en termes de revenus et de litres vendus, suivie par l'Amérique du Nord et l'Europe. L'hémisphère Sud (Asie-Pacifique, l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes) représente environ 60 % des ventes mondiales en dollars et en litres.

Le marché de l'eau en bouteille comprend un éventail d'entreprises allant de la multinationale à la société locale. PepsiCo, Inc., Coca-Cola Company, Nestlé S.A., Danone S.A. et Primo Corporation sont les cinq entreprises dont la part du marché mondial est respectivement supérieure à 2 % chacune et dont les ventes combinées s'élèvent à 65 milliards de dollars (plus de 25 % du marché total en termes de ventes, voir Figure 1). Collectivement, les petites entreprises locales ont une influence significative sur le secteur : plus de 70 % des eaux en bouteille sont produites localement et transportées régionalement, bien que certains grands marchés nationaux comme les États-Unis et la Chine importent parfois des millions de litres d'eau en bouteille.

Figure 1 – Structure du marché mondial de l'eau en bouteille, par entreprise, en 2021 (pourcentage du revenu global en US dollars)



Au niveau national, le marché le plus important est celui des États-Unis, avec un revenu total d'environ 64 milliards de dollars, suivis par la Chine (près de 50 milliards de dollars) et l'Indonésie (près de 22 milliards de dollars). Ces trois pays combinés remportent la moitié du revenu total mondial (24 %, 18 % et 8 % respectivement).

L'Allemagne est le plus grand marché en Europe, le Mexique dans la région Amérique latine et Caraïbes (ALC) et l'Afrique du Sud en Afrique. Bien que les pays à revenu élevé et les pays à revenu faible ou moyen figurent parmi les 50 plus grands marchés de l'eau en bouteille, la valeur du marché pour un pays spécifique peut être liée soit à un prix élevé par unité vendue, soit à une grande quantité vendue. Par exemple, le prix d'une unité d'eau en bouteille dans les pays d'Amérique du Nord et d'Europe est d'environ 2,5 dollars en moyenne, soit plus du double de celui de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes (0,80 dollar, 0,90 dollar et 1 dollar respectivement). L'Australie, cinquième marché le plus important, a le prix unitaire moyen le plus élevé (3,57 \$).

Document 3 – La consommation d'eau dans le monde

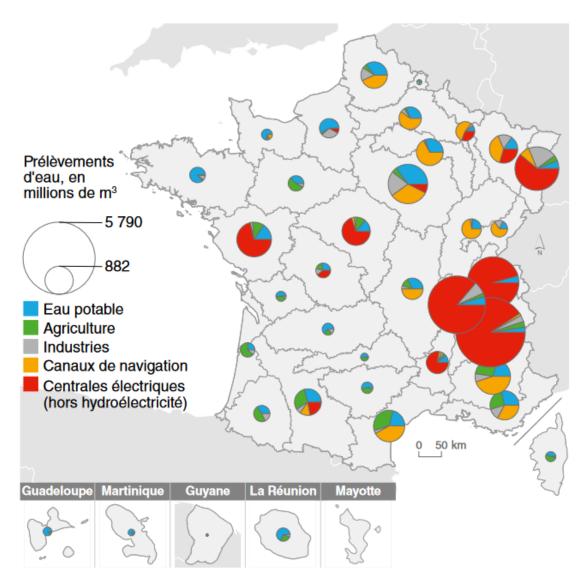
Tableau 1 – Estimation des quantités d'eau prélevée et consommée dans le monde en 2000

	Population	Eau	Eau	Eau	Eau	Eau
	(millions)	domestique	agricole	agricole	d'irrigation	industrielle
		prélevée	pluviale	d'irrigation	consommée	prélevée
		(km3/an)	utilisée	prélevée	(km3/an)	(km3/an)
			(km3/an)	(km3/ an)		
Europe	512	80	420	225	100	285
Asie	3 612	290	2 900	1 800	830	330
Afrique	853	40	700	200	90	32
Amérique du Nord	489	130	400	400	185	390
Amérique du Sud	367	50	300	100	45	105
Australie, Iles du Pacifique	30	8	30	25	20	3
Russie et ex URSS	310	62	250	500	230	145
TOTAL	6 200	660	5 000	3 250	1 500	1 290
Eau consommée	-	40	5 000	-	1 500	130

Source : G. de Marsily (2013), « Les problèmes de l'eau en 26 questions », Académie des Sciences

Document 4 – La consommation d'eau en France

Figure 2 – Prélèvements d'eau selon l'utilisation dans les sous-bassins hydrographiques français, en 2017



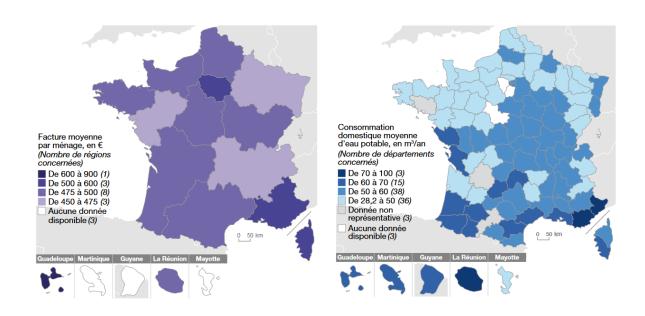
Source: OFB, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau. Traitements: SDES, 2020

Source : Ministère de la Transition Écologique, Eaux et milieux aquatiques, Les chiffres clés, Edition 2020.

Document 5 – Consommation d'eau potable en France

Ministère de la Transition Écologique, *Eaux et milieux aquatiques, Les chiffres clés*, Edition 2020.

Figure 3 – Montant annuel moyen de la facture d'eau potable (à gauche) et consommation moyenne d'eau potable (à droite) par ménage en 2017



Note : l'échantillon d'étude représente 37% de services pour le prix de l'assainissement collectif et près de 48% de services pour le prix de l'eau potable et la consommation. Il couvre 62% de la population pour le prix de l'assainissement collectif et 70 % pour le prix de l'eau potable et la consommation

Champ: France entière

Sources: OFB, SISPEA, DDT(M), DRIEE 2017

Document 6 – La gestion publique de l'eau

« Gestion de l'eau : public ou privé, qu'est-ce que ça change pour vous ? », *Le Progrès*, le 19 décembre 2020.

La décision est hautement symbolique. Les élus de la Métropole de Lyon ont voté en début de semaine la "reprise en régie publique" des services de l'eau, aujourd'hui gérés par Veolia, d'ici à 2023. Un marqueur politique fort pour la nouvelle majorité écologiste : en 1853, la première concession d'eau au monde était accordée par la capitale des Gaules à la Compagnie générale des eaux, devenue depuis...Veolia.

Ce retour à une gestion directe n'est pas une première (une régie avait été rétablie à Lyon en 1900) mais la création de la Courly en 1969, ancêtre du Grand Lyon et de la Métropole, avait entraîné le retour à une délégation de service public (DSP) quelques années plus tard. Dans les grandes villes, la tendance était alors clairement favorable au privé, dans l'un des rares secteurs épargnés par les nationalisations d'après-guerre. Depuis les années 90, la montée du thème des "biens communs" (repris par le président de la Métropole Bruno Bernard) est venue ébranler la position des mastodontes du secteur. De nombreuses métropoles, de gauche comme de droite d'ailleurs, ont décidé de miser sur un opérateur public : Grenoble, Rennes, Brest, Montpellier, Rouen, Paris, Nice...On est loin du raz-de-marée mais la part de la population française concernée est passée de 28% à 42% en vingt ans (pour 70% des communes).

Les Lyonnais doivent-ils pour autant s'attendre à une révolution ? [...]

Prix: le public est-il moins cher?

Le passage du privé au public va-t-il se répercuter sur la facture ? Une précaution d'emblée : le tarif dépend de multiples variables, dont la taille de la commune, la proximité avec les sources ou l'ampleur des investissements. Or, la dépendance à un unique champ captant (90% de l'approvisionnement vient de Crépieux-Charmy) et la nécessaire modernisation du réseau dans les années à venir risquent de jouer un plus grand rôle dans l'évolution des prix (à la hausse) que le mode de gestion. [...] A première vue, l'écart est très nettement en faveur du public, que ce soit pour la distribution de l'eau proprement dite ou pour le volet assainissement : à l'époque, 3,63 euros par mètre cube en moyenne en cas de régie publique, contre 4,05 euros par mètre cube pour les DSP, soit plus de 10% d'écart. Les chiffres sont toutefois trompeurs. Les délégations au privé ont plus souvent à gérer des eaux de surface, dont le traitement coûte nettement plus cher que celui d'une eau souterraine (c'est souvent l'un des motifs de délégation d'ailleurs). Quand les conditions d'exploitation sont similaires, l'écart de prix tombe entre 5,5% et 9,5%. Si on y ajoute les impôts payés par les délégataires privés, qui sont autant de ressources pour le public, le coût de l'eau en cas de DSP est même inférieur. Mais celui-ci ne prend pas en compte le traitement des fonctionnaires mobilisés pour surveiller le contrat de délégation et oublie que les impôts en question peuvent filer dans les poches de l'Etat, et pas de la collectivité en question...

Bref, d'un côté, les grandes compagnies privées, œuvrant sur tout le territoire national et même à l'international, peuvent réaliser des économies d'échelle (recherche et développement, ressources humaines, expertise,...) ; de l'autre, les régies publiques n'ont pas à supporter des frais de siège ou à rémunérer des actionnaires. Un partout, balle au centre. [...]

L'exemple de Paris

A défaut de trancher pour l'Hexagone entier, peut-on au moins regarder ce qui s'est passé dans des villes de taille similaire à Lyon? Déléguée à plusieurs entreprises privées depuis les années 80, la production, la distribution et le retraitement des eaux ont été municipalisés à Paris en 2010. Dix ans plus tard, la quasi-totalité des opposants à la mairie socialiste reconnaissent que le passage en régie n'a pas été la catastrophe annoncée. Un rapport de la Chambre régionale des comptes a également salué un transfert réussi. Après une baisse initiale de 8%, les prix ne sont remontés que de 4% depuis (hors assainissement, géré au niveau interdépartemental). Et la nouvelle régie municipale est parvenue à rester bénéficiaire, malgré une baisse de la consommation, ce qui devrait permettre de financer les investissements à venir.

Prix de l'eau : qu'est-ce que vous payez ?

Le tarif de l'eau rémunère la collecte, le traitement et la distribution de l'eau potable (45%), le traitement des eaux usées (37%) et les taxes et redevances (18%). Parmi ces dernières, la TVA va évidemment à l'État mais les redevances sont versées en grande partie aux agences de l'eau, chargées de gérer l'eau (préservation, lutte contre la pollution, modernisation du réseau,...) dans un bassin hydrographique donné. Pas de miracle cependant. Selon la même chambre régionale des comptes, citée par Le Monde, les écarts de tarifs entre la capitale et sa banlieue, où il n'y a pas eu re-municipalisation systématique, ont été réduits des deux tiers entre 2011 et 2018. Les mairies voisines ont en effet pu, en nombre, renégocier les délégations à la baisse, en profitant de l'épouvantail d'un passage en régie.

Problème pour les Grand-Lyonnais : cela a déjà été fait entre Saône et Rhône. La délégation négociée en 1986 par la Générale des eaux pour trente ans avait fait du Lyon des années 2000 l'une des villes de France où l'eau était la plus chère. Gérard Collomb avait donc imposé une ristourne de 15% en 2008 (sans casser le contrat), avant d'obtenir une nouvelle baisse des prix de 20% lors de la renégociation de la DSP en 2015. Le passage en régie offre surtout la possibilité de donner une teinte "sociale" à la politique de l'eau : tarifs spéciaux pour les plus pauvres, coupures d'eau peu fréquentes en cas d'impayés,... Avec un plus grand souci pour la préservation de la ressource, c'était bien l'argument phare du président de la Métropole en faveur de sa promesse de campagne.

Claire Joigneaux-Desplanques BL.2023-2024

L'eau est-elle encore un bien commun ?

(Quelques pistes pour ce sujet de dossier ENS 2023)

Dans l'introduction, vous pouviez commencer qu'un même bien n'entre pas toujours dans la même catégorie selon les contextes de sa production ou de sa distribution. Si on commence par distinguer les biens économiques et biens libres : les **biens économiques** = ceux qui ne sont pas disponibles en abondance, au point que l'utilisateur y aurait accès gratuitement. Par distinction, on parle de **biens libres**, pour désigner les biens disponibles en abondance et gratuitement (la lumière du soleil). L'eau domestique a longtemps eu ce statut de bien tellement abondant qu'il était accessible à tous gratuitement. C'est dans ce contexte qu'on peut comprendre le paradoxe de l'eau et du diamant proposé par Smith dans la Richesse des Nations (1776) : l'eau est très utile à la vie mais on en dispose en abondance, ce qui explique que sa valeur d'échange soit nulle ou au moins très faible au regard de celle du diamant.

C'est Jevons qui sauve la théorie de la valeur utilité en levant le paradoxe : l'utilité marginale est décroissante, c'est vrai aussi pour l'eau : on n'est pas disposé à payer un prix élevé pour des quantités importantes d'eau.

Dans l'économique, Samuelson fait remarquer "Dans l'abondance, (...) il n'y aurait pas de biens économiques, c'est-à-dire des biens rares ou dont l'offre est limitée. Tous les biens seraient gratuits, comme le sable dans le désert ou l'eau de mer à la plage. Les prix et les marchés n'auraient aucune signification. De fait, l'économie ne serait plus une matière utile."

Et Paul SAMUELSON et William NORDHAUS, prennent la rareté comme point de départ de l'analyse économique. "L'économie est l'étude de la façon dont les sociétés utilisent les ressources rares pour produire des biens ayant une valeur et les répartir entre les individus" ce qui n'est pas très éloigné de la définition que ROBBINS donnent de l'économie comme science qui étudie l'allocation de ressources rares qui ont des usages alternatifs entre lesquels il faut arbitrer.

Qu'est-ce qui peut faire de l'eau indispensable à la vie mais aussi à un grand nombre d'activités domestiques et productives un bien économique, ayant de la valeur et pour lequel on doit se soucier de la façon dont il est réparti entre les individus ? Quel lien avec la raréfaction de la ressource et avec les rivalités d'usage qui en résultent ?

- 1. La marchandisation progressive de l'eau paraît l'avoir transformée en bien de club et parfois aussi en bien privé (= ce qui l'éloigne de son statut initial de bien commun)
 - → une marchandise fictive au sens de Polanyi ?

 personne ne produit l'eau elle-même et c'est ce qui l'apparente à une marchandise fictive et ce qui paraît motiver sa disponibilité pour tous gratuitement. Mais le transport de l'eau jusqu'aux usagers, la construction d'un réseau de distribution ou d'assainissement est bien le résultat d'un

travail qui demandent du temps et des ressources en travail, en capital et donc des financements. C'est bien ce qui a contribué a donné une valeur économique à l'eau disponible pour les usages domestiques ou professionnels. On peut se rappeler ici l'exemple du puits pris par Böhm-Bawerk comme « détour de production » : on consacre à la construction du puits des ressources qui aurait pu être mobilisées pour d'autres usages et c'est ce qui fait de cet effort un investissement : on y consacre des ressources dans le présent en espérant en tirer des gains futurs répartis sur toute la durée de vie du puits.

- → c'est ce qui explique qu'ont coexisté pendant longtemps différents modes d'accès à la ressource qui font de l'eau un bien commun ou un bien de club selon les cas.
- accès gratuit en quantités illimités à la fontaine publique ou au lavoir du village ou de l'eau de la rivière pour irriguer un champ. C'est dans ce cadre que peut se produire la tragédie des biens communs. L'eau devient un bien public impur, un bien commun parce que la tension sur les ressources en eau disponibles pour tous transforme l'eau en bien rival mais non excluable : un bien commun.
- accès payant pour quelques-uns : ceux qui payaient des porteurs d'eau ou un raccordement au réseau de distribution (dès le 17ème siècle dans les villes anglaises, deuxième moitié du 19ème siècle dans les villes françaises : eau et gaz à tous les étages). Ici l'eau devient un bien public impur, un bien de club : il est excluable (seuls ceux qui paient le raccordement au réseau ont accès à l'eau potable au robinet) mais non rival, dans un sens qu'il fait préciser. Il ne s'agit pas de dire que le même litre d'eau peut servir à deux usagers différents du réseau mais d'affirmer que si l'eau fournie par le réseau n'est pas contingentée, alors la consommation d'un usager ne gêne pas la consommation d'un autre.
- → dans certains cas, l'eau est même devenue un bien privé, c'est le cas pour les bouteilles d'eau minérale dont il est question au document 2. Mais c'est vrai aussi pour l'eau distribuée au robinet, on assiste aussi à une individualisation progressive de la facture d'eau : des compteurs individuels sont installés, y compris dans les immeubles du parc social. Chacun paie à la hauteur des volumes qu'il prélève sur les ressources collectives en eau.
- → on peut d'ailleurs penser que l'accès payant à la ressource est une des solutions pour surmonter la tragédie des communs puisque chaque usager paie en fonction de l'utilisation qu'il fait de la ressource, le signal-prix doit permettre des usages plus raisonnés de la ressource quand sa rareté fait augmenter son prix. C'est une des solutions imaginées par Hardin. L'individualisation des compteurs participe d'une politique de responsabilisation des utilisateurs d'une ressource. C'est d'autant plus présent dans les discours que la raréfaction de la ressources au regard d'usages de plus en plus gourmands en eau.
- → bilan/transition : l'eau est devenue une marchandise, mais une « marchandise récalcitrante » (uncooperative commodity) au sens de BAKKER (dans Privatizing water in England and Wales) : cette marchandisation suscite des résistances

comme pour les marchandises fictives envisagées par Polanyi (terre, travail, monnaie).

- 2. Ce marché de l'eau ne permet pas toujours une allocation efficiente de cette ressource rare
 - → des formes de concurrence qui nécessitent une régulation les réseaux de distribution engagent des coûts fixes importants, les coûts moyens sont décroissants avec le nombre d'usagers et les quantités d'eau distribuées. On peut se trouver dans une situation de marché qui se rapproche de celle du monopole naturel. Ce qui paraît justifier des délégations de service public pour la distribution de l'eau, à des entreprises privées ou publiques (Compagnie générale des eaux ou Veolia). Ce qui permet de surveiller la tarification du monopole et qui pose la question des subventions versées au monopole si on lui impose la tarification au coût marginale. Ces subventions sont financées par des impôts et si la fiscalité est progressive alors chacun contribue à la fourniture de l'eau et/ou à son assainissement en fonction de sa capacité productive.
 - → Les grandes entreprises citées dans le document 2, peuvent avoir un pouvoir de marché important. On observe aussi qu'elles fixent un prix qui dépend nettement de la disposition à payer des consommateurs, qui ellemême dépend du revenu moyen dans les pays cités dans le document. Elles ont un pouvoir de marché d'autant plus fort qu'elles commercialisent leur eau en bouteille dans des pays où l'eau du robinet est de mauvaise qualité : en l'absence de substitut à l'eau en bouteille, l'élasticité de la demande est plus faible.

Ce pouvoir de marché éloigne la répartition de l'eau de la répartition optimale. \rightarrow si les firmes ont un pouvoir de marché sans qu'on leur fixe un cahier des charges, le coût du raccordement au réseau peut être plus élevé pour certains utilisateurs que pour d'autres (habitat isolé, éloignement du bassin hydraulique dans lequel on prélève l'eau, eau de moins bonne qualité, qui doit être retraitée...) si les entreprises répercutent ces coûts de productions tous les utilisateurs ne paieront pas le même prix. Or, si la fourniture de l'eau est considérée comme un service public, elle doit être fourni au même prix à tous les usagers du territoire, y compris si sa distribution est déléguée à une entreprise, dans le cadre d'une délégation de service public.

→ il existe aussi des défaillances du marché de l'eau :

Certains utilisateurs paient un prix au litre qui est plus faible (voire nul) et la facture n'est donc pas proportionnelle aux quantités consommées, ce qui n'incite pas tous ces utilisateurs à la sobriété. C'est vrai pour les usages professionnels de l'eau : usages dans l'agriculture mais aussi pour refroidir les réacteurs des centrales nucléaires. Il y a un risque fort d'externalités négatives liées à la surutilisation par certains usagers. L'agriculture et l'industrie prélèvent plus que pour les ménages pour leur usage domestique (**Document 4**) avec l'exception de l'industrie en Afrique faible consommatrice parce que plus faiblement développée. Si on raisonne sur l'eau consommée (prélevée mais pas restituée ensuite aux différents milieu aquatique = on raisonne ici en prélèvement net), dans un pays comme la France c'est l'agriculture qui est la

plus grosse consommatrice (cette donnée n'est pas dans le dossier). La comparaison de la carte des consommations et de la carte des factures permet de montrer que les deux ne coïncident pas (doc 5).

On peut aussi penser que la qualité de l'eau fournie est très importante en termes de santé publique. Si les maladies liées à l'eau sont trop fréquentes il y a un effet négatif sur la productivité du travail, notamment via l'absentéisme, et les conséquences négatives sur l'utilité collective. Ces conséquences négatives ne sont pas intégrées au programme de maximisation du fournisseur prive d'eau potable et il ne développe donc son activité que pour des volumes qui lui permettent de maximiser son profit. Dans ces conditions, il est possible que les populations qui ont la plus faible disposition à payer aient un accès à l'eau potable plus problématique : les entrepreneurs privés pensent ne pas rentabiliser les investissements qui seraient nécessaire pour fournir ce service dans ces régions.

- 3. Ce qui paraît justifier des tentatives pour réinterroger la façon dont cette ressource est répartie et donc les tentatives de recommunalisation, via des régies publiques municipales par exemple.
 - → en effet, une autre réponse possible à la tragédie des biens communs est celle envisagée par Elinor OSTROM dans *Governing the commons* et ici on pourrait l'appliquer à une gestion locale de l'eau, par une régie municipale par exemple.

→ Ce qui introduirait différentes possibilités qui permettraient une allocation plus efficiente des ressources en eau

- garantir l'accès à des tarifs adaptés aux capacités des utilisateurs (avec par exemple des tarifs liés au quotient familial) mais aussi aux incitations à la sobriété qu'on souhaite introduire.
- Démocratiser la gestion de cette ressource en rendant possible un débat démocratique sur les objectifs poursuivis et donc sur les règles d'allocation de la ressource.
- Freiner la possibilité de réaliser un profit privé à partir de l'exploitation d'une ressource au départ commune et indispensable à la vie, mais aussi à la santé et donc compatible avec un des droits fondamentaux garantis par différentes charte : le droit à l'accès à une eau potable. Droit qui pour l'instant est plus formel que réel si on examine les données fournies par le document 1.

Dans ces différents cas, on pourrait augmenter notablement l'utilité collective en se rapprochant d'une répartition de la ressource plus conforme aux préférences collectives et aux contraintes (en particulier celles liées à la raréfaction des ressources en eau).

→ le simple fait que cette remunicipalisation soit possible introduit une concurrence qui incite les entreprises privées à modérer leur tarification. C'est ce qui est expliqué dans le document 6 et qu'on peut rapporter aux effets sur le pouvoir de marché des monopoles quand ils sont contestables (citez Baumol)